

## Anthropologie et Sociétés



Chantal RONDEAU, *Les paysannes du Mali. Espaces de liberté et changements*. Paris, Éditions Karthala, coll. Hommes et Sociétés, 1994, 362 p., tabl., bibliogr., lex., gloss., ann.

Gertrude Mianda

Volume 20, numéro 3, 1996

La nature culturelle

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/015455ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/015455ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Mianda, G. (1996). Compte rendu de [Chantal RONDEAU, *Les paysannes du Mali. Espaces de liberté et changements*. Paris, Éditions Karthala, coll. Hommes et Sociétés, 1994, 362 p., tabl., bibliogr., lex., gloss., ann.] *Anthropologie et Sociétés*, 20(3), 166–168. <https://doi.org/10.7202/015455ar>

Chantal RONDEAU, *Les paysannes du Mali. Espaces de liberté et changements*. Paris, Éditions Karthala, coll. Hommes et Sociétés, 1994, 362 p., tabl., bibliogr., lex., gloss., ann.

Dans une perspective historique, s'appuyant sur des lectures ethnographiques bien étoffées, l'auteure entreprend de faire l'étude des espaces de liberté des femmes du Mali à partir des enquêtes de terrain effectuées auprès de 188 paysannes senufo, minyanka et dogon. Le livre se divise en trois parties principales comprenant chacune trois chapitres. Le premier chapitre de chaque partie se rapporte successivement à l'histoire de vie d'une femme senufo, minyanka et dogon, née dans les années 1920. Il instruit sur les rapports sociaux de sexe de cette époque, donne la perception qu'en ont les femmes et en conséquence sur leur vision d'elles-mêmes et de leur société. Ce chapitre indique en outre les enjeux autour desquels se fait la lecture des espaces de liberté, à savoir le corps (contrôle des femmes sur leur vie) et le travail.

Les deuxièmes chapitres de chaque section portent essentiellement sur les espaces de liberté tels qu'ils se dessinent autour de ces enjeux. À propos du corps, par exemple, l'auteure traite des droits des femmes quant aux amitiés pré-nuptiales, au choix du fiancé, à la forme de mariage, au divorce, au lévirat, à la polygamie. Le contrôle que les femmes peuvent exercer sur leur travail est évalué en fonction des avantages qu'elles sont susceptibles de tirer ou non de la possession d'un champ individuel et par rapport aux possibilités qui leur sont laissées de gérer leur temps de travail. Les espaces de liberté des femmes senufo dans le rapport au corps varient principalement avec la forme de mariage *tanco*, *loròco*, *tanr*. Sauf dans le cas de *tamaraga*, les filles n'ont pas le choix de leur fiancé. Les marges de manœuvre pour une *loròco* sont restreintes. Il leur est difficile de divorcer comme de refuser le lévirat contrairement à une *tanco* qui peut le récuser. Cependant, il existe une certaine liberté sexuelle pré-nuptiale comme est toléré également l'adultère des conjoints. Dans le domaine du travail, les espaces de liberté dépendent de la situation des femmes, notamment de leur âge, de l'aide qu'elles peuvent recevoir, entre autres dans leur champ personnel. Les jeunes femmes ont moins d'espaces de liberté dans le rapport au travail que les vieilles femmes mises au repos. Comme pour les femmes senufo, les espaces de liberté des femmes minyanka autour du corps dépendent du type de mariage. L'échange de sœur, qui est la forme privilégiée du mariage, limite les possibilités de divorcer. De plus, les jeunes femmes ne peuvent choisir leur fiancé. Cependant, les filles jouissent d'une liberté sexuelle et l'adultère des femmes est toléré. Malgré le lévirat, les veuves ont tout de même la liberté de choisir parmi les cadets de leur défunt mari. Les jeunes femmes exercent un moindre contrôle sur leur travail que les vieilles *yashaa*, car celles-ci sont déchargées des travaux agricoles collectifs et des tâches domestiques quotidiennes. Les femmes dogon quant à elles, ont une certaine liberté dans le choix du fiancé de même qu'une liberté sexuelle évidente, au moins jusqu'à la première grossesse. Une fille peut se partager entre l'ami de cœur et le fiancé pour finalement exercer son choix entre les deux hommes. D'ailleurs chez les dogon, le divorce survient beaucoup plus facilement que chez les senufo et minyanka. Enfin,

les jeunes femmes dogon, elles aussi, ont moins de marge de manœuvre que les vieilles dans le travail.

Les chapitres trois traitent des changements dans les espaces de liberté des paysannes à la lumière des modifications survenues dans le domaine socio-économique du fait de la colonisation, dans la production agricole et son organisation ainsi que dans l'environnement. Les jeunes femmes senufo ont gagné de la liberté dans la mesure où elles se prononcent sur le choix du conjoint. De même dans le travail, puisqu'elles contrôlent de plus en plus leur temps de travail. Les veuves, pour leur part, commencent à se libérer du lévirat. Contrairement aux jeunes femmes, les vieilles voient leurs espaces de liberté dans le travail se restreindre. Elles bénéficient moins de l'aide des belles-filles, par exemple, et leur prestige social diminue avec la perte d'influence de *nèrègbaga*. Chez les minyanka, la petite révolution agricole qui s'est produite nous éclaire sur les changements dans les espaces de liberté des femmes. L'éclatement de la famille semble avoir des incidences heureuses pour les femmes qui gagnent ainsi dans la maîtrise de leur corps. Le mariage par échange devient moins fréquent. Les espaces de liberté des jeunes femmes par rapport au travail varient selon les villages, mais elles maîtrisent quelque peu leur temps de travail, notamment parce qu'elles sont moins sous l'emprise de la belle-mère. Le remariage devient difficile et en conséquence, les veuves exercent plus de contrôle sur leur vie, notamment avec la transformation du lévirat. Quant aux femmes dogon, elles conservent leurs droits traditionnels tels que [la liberté dans] le choix du fiancé, l'adultère. Par ailleurs, le contrôle qu'elles exercent sur le travail varie avec la situation socio-économique de la famille.

Ce livre a incontestablement le mérite de faire une description minutieuse des espaces de liberté des paysannes maliennes à travers le temps. Cependant, l'auteure présente ces espaces comme étant inscrits dans les coutumes et elle aborde les changements comme résultant des bouleversements historiques, socioéconomiques et environnementaux. Dans cette démarche de recherche, les paysannes n'apparaissent pas en tant qu'actrices qui négocient le maintien ou l'élargissement de leurs espaces de liberté, en dépit de l'affirmation de l'auteure selon laquelle elles sont maîtres de leur devenir. Les stratégies et les tactiques des femmes senufo sont brièvement abordées (2 pages), mais l'auteure ne révèle pas en quoi ces moyens utilisés par certaines femmes influencent leurs espaces de liberté. Le texte ne permet donc pas de faire voir ces dernières agissant, on les voit plutôt subissant. À ce titre, l'exemple des maraîchères de Kinshasa est éloquent (Mianda 1996). Leurs témoignages révèlent comment, par l'usage des stratégies et tactiques autour du travail, elles élargissent et préservent leurs marges de manœuvre afin de modifier ou de garantir leur situation.

Par ailleurs, le corps étant l'un des deux enjeux retenus par l'étude, on est en droit de s'interroger sur leurs stratégies et tactiques à cet égard. L'accent mis sur la liberté sexuelle pré-nuptiale, l'adultère et le divorce n'est pas soutenu par des propos de paysannes qui permettraient de comprendre dans quelle mesure ces pratiques sont perçues par celles-ci comme des moyens d'acquérir la maîtrise de leur vie. La conceptualisation de l'espace de liberté dans le domaine sexuel peut alors être perçue comme dévoilant les préoccupations d'une occidentale. En dépit de ces

questionnements, j'ai apprécié l'intérêt de ce livre pour la situation des femmes maliennes dont les conditions de vie changeantes méritent d'être mieux connues.

## Références

MIANDA G., 1996, *Femmes africaines et pouvoir. Les maraîchères de Kinshasa*. Paris, L'Harmattan.

Gertrude Mianda  
Études des femmes et Sociologie  
Collège Glendon, Université York  
2275, Bayview Avenue  
Toronto (Ontario) M4N 3M6  
Canada

---